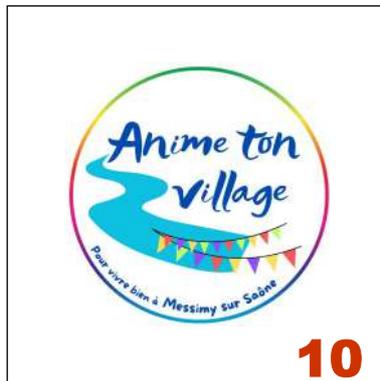


# INFO VILLAGE



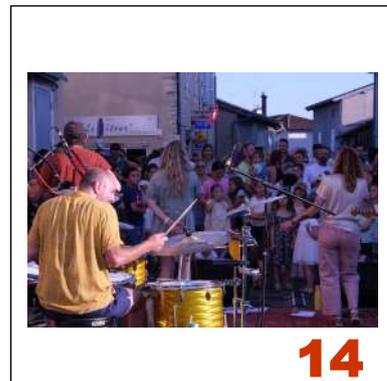
**9**

**INAUGURATION ÉCOLE**



**10**

**ANIME TON VILLAGE**



**14**

**FÊTE DE LA MUSIQUE**

# INFO

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :  
9h00 à 11h30  
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg  
01480 Messimy-sur-Saône  
Tél : 04 74 67 80 77  
mairie.messimysursaone@orange.fr  
www.messimysursaone.fr  
Mairie de Messimy sur Saône

### Permanence du Maire ou Adjoint :

Samedi : 10h00 à 11h30

## ÉCOLE

94, rue du Bourg  
01480 Messimy-sur-Saône  
04 74 67 86 14

## BIBLIOTHÈQUE

**Horaires d'ouverture :**  
mardi : 16h00 à 18h00  
samedi : 10h00 à 12h00  
rue du Bourg  
04 74 67 87 80  
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr  
Bibliothèque municipale

## INFOS UTILES

- **Gendarmerie** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **Pharmacie de garde** : 32.37
- **SOS Médecin** : 36.24
- **Centre anti-poisons** : 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence** : 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF** : 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF** : 08 00 47 33 33
- **ALEC 01** : 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET** :  
www.service.public.fr
- **Ostéopathe** :  
233 rue du Bourg : 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières** :  
237 rue du Bourg : 07 69 70 20 73
- **Point Poste** : bar/tabac - le Détour
- **Point Vert CA** : bar/tabac - le Détour
- **Assistances maternelles** :  
Site de la Mairie, service petite enfance
- **France Info Service** : 04 74 04 02 57
- **Déchèteries Smidom** : 04 74 04 94 69  
- Francheleins  
- St Etienne sur Chalaronne  
- St Jean sur Veyle  
- Vonnas
- **Colonnes de tri PAV** :  
chemin des Ferrières, cimetière  
et salle polyvalente
- **Référent ambroisie** : Marion Chaube  
mairie.messimysursaone@orange.fr
- **Député de l'Ain** :  
Jérôme Buisson : 04 81 51 04 99  
Permanence : 1 bis avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg-en-Bresse
- **Communauté de Commune Val de Saône Centre** : 04 74 06 46 26  
ccvsc01.org / accueil@ccvsc01.org

# SOMMAIRE

## INFOS MAIRIE

- Papiers administratifs à conserver..... p.4
- Inscriptions sur les listes électorales ..... p.4
- Démoustication ..... p.5
- Fête des voisins ..... p.5
- France Renov' ..... p.5
- Nouveaux professionnels ..... p.5

## LES COMMISSIONS

### ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

- SMIDOM ..... p.6
- Pièges frelons ..... p.7

### BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Val de Saône Renov ..... p.8
- Travaux école..... p.8
- Travaux mairie ..... p.8
- Inauguration de l'école ..... p.9

## VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Anime ton village ..... p.10
- KS Passion Auto ..... p.10
- Classes 1 & 6 ..... p.11
- Classes 2 & 7 ..... p.11
- Les amis de la Mâtre ..... p.12
- Fareins Saône Vallée Foot ..... p.12
- Le club de l'amitié..... p.13
- Ain Zen Shiatsu..... p.13
- Bibliothèque ..... p.14
- ACOMESS ..... p.14

## CÔTÉ PRATIQUE

- État civil..... p.15
- Groupement paroissial ..... p.15
- Hauteur d'eau..... p.15
- Ordures ménagères ..... p.15
- Défibrillateurs ..... p.15
- Engins bruyants ..... p.15
- Brûlage déchets verts..... p.15
- Stationnement gênant ..... p.15
- Le marché ..... p.15
- Aides à domicile ..... p.15
- Ecrivain public..... p.15
- En route pour le zéro déchet ..... p.15
- Rappel des hauteurs d'eau..... p.15
- Divertissement pour les enfants ..... p.15

## CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus ..... p.16

## DERNIÈRE MINUTE

- Les chanteurs du Val de Mâtre..... p.19
- À vos agendas ..... p.19



# LE MOT DU MAIRE

Vincent Gelas



**Chères Messimiennes,  
Chers Messimiens,**

L'été s'achève. J'espère que vous avez passé d'excellentes vacances malgré les épisodes de chaleur caniculaire. Il est l'heure de la reprise pour les petits et les grands.

La rentrée scolaire s'est faite le 1<sup>er</sup> septembre dans nos nouveaux locaux avec l'ouverture de 3 classes dans notre extension d'école et du restaurant scolaire permettant de recevoir tous les enfants.

Le bâtiment sera inauguré le 4 octobre prochain à 11h00.

Cette réalisation mêlant d'importants travaux d'extension et d'innovations, permet de placer les écoliers dans d'excellentes dispositions scolaires.

Thierry Michal, notre maire disparu beaucoup trop vite, avait une attention toute particulière pour la jeunesse et l'éducation. Il était convaincu, à juste titre, que l'éducation est la première importance face aux dangers de notre société actuelle.

Depuis 2008, il officiait dans la commission affaires scolaires, et a été à l'initiative de ce grand projet.

C'est pourquoi j'ai le plaisir, ainsi que tout le conseil municipal, de vous annoncer que le 4 octobre, nous allons apposer la plaque, à l'entrée du bâtiment, qui donnera le nom de "Thierry Michal" à notre école.

J'en profite pour remercier tous les élus, enseignantes, parents d'élèves, et nos agents techniques pour l'aide apportée le 10 juillet dernier, lors de la remise en place de tout l'équipement nécessaire aux enfants.

## **RÉSEAUX EU/EP**

Les travaux de mise en conformité du réseau au chemin des Ferrières gérés par la Communauté de communes et réalisés par l'entreprise SOGEA viennent de s'achever après la réfection de la chaussée en enrobé. Ces travaux ont été particulièrement complexes en raison de la présence importante d'eau dans le sol, mais ils ont pu être menés à bien. La route est désormais réouverte à la circulation.

Les colonnes de tris et le conteneur pour le dépôt de vêtements seront remis à leur place habituelle très prochainement.

Merci encore à toutes et à tous pour votre compréhension et votre patience durant cette période de chantier.

## **RÉSEAUX FIBRE : Info du SIEA**

La commune a été enfin raccordable au réseau fibre fin décembre 2024.

Toutefois certains secteurs dont la route de Saint Trivier, la route de Lurcy, le chemin du Château, la route d'Ars et ainsi qu'une partie du chemin de la Saône, n'avaient pu bénéficier immédiatement du raccordement.

Afin de pallier à cette situation, de nouveaux travaux ont été réalisés durant l'été, ceux-ci permettront dès le mois d'octobre l'ouverture au service pour les foyers concernés. Il convient toutefois de préciser que le quartier du Bicheron, relevant d'un autre réseau distinct ne pourra être raccordé qu'à une échéance ultérieure.

La municipalité ne manquera pas d'informer les habitants de l'évolution de ce calendrier dès qu'elle disposera d'éléments plus précis.

Cet automne aura lieu la rénovation du stade de football, initialement prévue l'an dernier. Ces travaux ont été reportés et se dérouleront du mois septembre à avril. Durant cette période le stade ne pourra accueillir ni entraînements, ni compétitions.

Les équipes du club Fareins Saône Vallée Foot s'entraîneront et disputeront leurs matchs sur les terrains de Chaleins et Fareins.

La municipalité remercie les joueurs, encadrants et supporters pour leur compréhension et se réjouit de pouvoir à terme offrir une surface de terrain rénovée et plus confortable aux usagers.

Comme chaque année le mois de septembre est celui de la reprise scolaire mais aussi celui des activités associatives.

Nous avons le plaisir de vous informer la création d'une nouvelle association : **Anime ton Village**.

Elle vous propose diverses activités, telles que l'éveil musical, la danse, les arts plastiques, le théâtre...

Vous trouverez davantage de précisions dans un autre article spécifique figurant plus loin dans ce numéro.

## **CŒUR DU VILLAGE DERNIER GRAND PROJET DU MANDAT**

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et le remplacement de l'éclairage public du centre bourg vont débuter le 22 septembre pour environ 3 mois. C'est l'entreprise SERPOLLET qui gèrera la partie électrique et RSE la partie éclairage.

Une réunion publique d'information aura lieu prochainement pour vous exposer le projet.

Voici le résumé des actions du dernier trimestre.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne reprise et un bel automne.

# INFOS MAIRIE

## PAPIERS ADMINISTRATIFS À CONSERVER



Certains papiers doivent être gardés toute votre vie. C'est le cas en premier lieu des justificatifs liés à la famille.

Les **actes d'état civil** ainsi que le **livret de famille** doivent être précieusement conservés afin de pouvoir les présenter à l'administration en cas de besoin.

Il en est de même pour les documents relatifs à l'état de santé : sont concernés les **cartons de santé et de vaccination**, mais également les **examens médicaux** qui doivent pouvoir être transmis à votre médecin si celui-ci en fait la demande.

Mais d'autres documents, moins importants, peuvent être jetés passé un certain délai.

La durée de conservation de ces papiers varie principalement en fonction du délai de prescription applicable pour agir en justice en cas de litige.

En effet, dans la plupart des cas, les pièces en question peuvent potentiellement constituer des éléments de preuve devant un tribunal.

Pour plus de détails n'hésitez pas à consulter le site :

[Durée de conservation des papiers | Service-Public.fr](#)

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



L'inscription sur les listes électorales est **obligatoire pour pouvoir voter**. Les formalités d'inscription sur les listes de votre bureau de vote peuvent être remplies soit en vous rendant à la mairie, soit directement sur internet. Ces démarches peuvent également être réalisées par correspondance lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- une pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il vous faut en plus fournir une attestation du parent établie sur papier libre et certifiant que vous habitez chez lui).

Normalement, un jeune ayant accompli ses formalités de recensement n'a pas à accomplir ces démarches puisqu'il est en principe automatiquement inscrit sur les listes électorales à compter de ses 18 ans. Mais mieux vaut toutefois s'en assurer.

Dans l'année qui suit son inscription, l'électeur reçoit sa carte électorale par courrier à son domicile. Mais il est possible de voter même en cas de carte d'électeur perdue ou non-reçue dès lors qu'on est bien inscrit. Un simple document d'identité suffit pour pouvoir glisser son bulletin dans l'urne au bureau de vote.

Les démarches d'inscription sur les listes électorales en cas de déménagement passent bien sûr par une nouvelle inscription sur les listes de votre nouvelle commune. Si la démarche n'est pas faite, le vote se fera dans l'ancienne commune.

**Les élections municipales arrivent en 2026.**

Vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales ? Faites vite le nécessaire !

Pour faire votre démarche en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



### CONSEILLER NUMÉRIQUE

“ Les permanences du conseiller numérique, Fabrice Dijoux, n'auront lieu désormais que sur rendez-vous. ”

Contact :

06 49 47 63 02

[numerique@csmjcembarcadere.fr](mailto:numerique@csmjcembarcadere.fr) ”

# DÉMOUSTICATION



"Une démoustication a été effectuée sur les parties communales du bas du village vers la Saône en mai, juin, juillet et août 2025."

## ADOPTONS LES BONNES PRATIQUES

Pour limiter les nuisances, 3 recommandations simples et essentielles : ranger, vider et couvrir tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants...

Pour en savoir plus : <https://www.messimysursaone.fr/annuaire/le-moustique-tigre/>



## Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

### 1 CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE

#### RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

#### ENTRETIENEZ VOS PISCINES



#### GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage

### 2 AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces !

C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre !



# FÊTE DES VOISINS

Comme chaque année, les habitants du lotissement des Marques se sont retrouvés le 4 juillet 2025 pour un moment convivial pour la fête des voisins dans la joie et la bonne humeur.



# FRANCE RÉNOV'

## PROJET DE RÉNOVATION

5 règles d'or pour éviter les arnaques dans vos travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de votre logement !

Vous avez un projet de rénovation ou d'amélioration de votre habitat ?

C'est une excellente initiative, mais attention aux pratiques frauduleuses !

Trop de particuliers sont encore victimes de démarches abusifs, de devis gonflés...

Pour vous protéger, découvrez 5 règles d'or simples et efficaces pour sécuriser votre projet.

Et surtout, n'avancez jamais seul : contactez votre conseiller France Rénov' !

Il vous accompagne gratuitement, en toute neutralité, pour faire les bons choix, vérifier les devis et identifier les aides auxquelles vous êtes réellement éligible.

**Un doute ? Un devis à vérifier ? Un projet en tête ?**

Votre conseiller est là pour vous !

04 74 45 12 40

[valdesaonerenov@alec-ain.fr](mailto:valdesaonerenov@alec-ain.fr)

Val de Saône Rénov' +



## 5 règles d'or pour lutter contre la fraude

1. Soyez vigilants, les services publics ne démarchent **JAMAIS**.
2. **Méfiez-vous** des simulateurs d'aides sur Internet.
3. Prenez le temps de **comparer** plusieurs devis.
4. Ne **communiquiez pas** vos coordonnées bancaires ou fiscales.
5. **Faites attention** aux offres trop alléchantes.



Un seul réflexe, contactez gratuitement votre service public France Rénov' :

**04.74.45.12.40**



# NOUVEAUX PROFESSIONNELS



" Vous venez d'arriver à Messimy-sur-Saône et vous voulez vous faire connaître..."

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo et de votre logo.

[mairie.messimysursaone@orange.fr](mailto:mairie.messimysursaone@orange.fr) "

# ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

## SMIDOM



### DÉPÔTS SAUVAGES

**Au mois de juin des dépôts sauvages ont encore été constatés.**

**Ces incivilités sont inacceptables !**

Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

**Merci à chacun de veiller à respecter la nature !**

Pour plus de renseignements :

Site de la mairie :

[gestion des déchets - Mairie de Messimy](#)



**i**

Le SMIDOM mobilise, presque quotidiennement, une équipe de deux fourgons pour enlever les déchets laissés au pied des colonnes des points d'apport volontaire.

**En 2024, il a été collecté 68,7 tonnes de déchets abandonnés, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à 2023.**

Face à cette hausse, le SMIDOM a décidé de déployer, en 2025, deux caméras du système VIZZIA, utilisant l'intelligence artificielle pour mieux identifier les auteurs de ces incivilités.

Ces caméras sont installées par périodes de quatre mois sur les points d'apport volontaire les plus pollués.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projets lancé par CITÉO pour lutter contre les déchets abandonnés.

### LA SOBRIÉTÉ, NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS

**Bravo à tous !**

La production d'ordures ménagères du SMIDOM en 2024 est passée sous le seuil symbolique des 100 kg par habitant (98,3 kg). A titre de comparaison, la dernière moyenne connue (ADEME 2022) pour notre type d'habitat mixte rural s'élève à 201 kg. Ce résultat témoigne de l'évolution de vos comportements ces dernières années, notamment grâce à la mise en place de la redevance incitative.

Parce que vous produisez moins de déchets, l'évolution de ce coût a été maîtrisée par rapport aux autres collectivités.

Des changements sont également prévus en déchèterie afin d'optimiser le tri du bois ainsi que les objets de la maison et du jardin.

La sobriété nous pousse à explorer de nouvelles solutions : le SMIDOM lance une expérimentation de couches lavables.

Enfin, pensez à télécharger l'application SMIDOM pour recevoir vos notifications de dates de sortie de votre bac, en remplacement des SMS.

Vive la sobriété !

### AGIR CONTRE LE SUREMBALLAGE

**En moyenne, chaque français génère 500 kg de déchets par an.**

Comment éviter les emballages qui accompagnent les produits que vous achetez ? Et surtout, comment lutter contre les suremballages inutiles ?

Une des solutions consiste à privilégier lors de vos achats le vrac et à utiliser ses propres contenants, tels que des sacs réutilisables ou des bocaux.

Dans cet esprit, certains commerçants vont s'engager avec le SMIDOM pour :

- accepter vos contenants personnels,
- promouvoir des alternatives durables, favorisant une consommation plus responsable.

Pour soutenir ces commerces éco responsables, le SMIDOM mettra prochainement à disposition 2 000 sacs à pain et des filets réutilisables pour l'achat de fruits, légumes et autres produits frais.

### LES ERREURS DE TRI : UN GÂCHIS ÉVITABLE

Les derniers taux de refus mesurés (32 %) pour le tri des emballages ménagers restent bien au-dessus du seuil acceptable. **Ce non-respect des consignes de tri pourrait nous coûter 300 000 € en 2025, soit 15 € par foyer, si nous ne modifions pas nos comportements.**

## LES ERREURS DE TRI : UN GÂCHIS ÉVITABLE

Afin de sensibiliser la population et encourager une meilleure gestion des déchets, une campagne d'affichage a été mise en place.



Message de sensibilisation sur les colonnes de tri des emballages

## TOUTS AU COMPOST : UN SUCCÈS GRANDISSANT

Tous au compost est une initiative nationale qui vise à promouvoir le compostage domestique et collectif à travers des événements locaux, sensibilisant ainsi le public aux pratiques écologiques et durables.

Du 29 mars au 13 avril, le SMIDOM a organisé une série d'animations autour du compostage, attirant 112 participants conscients des bienfaits du compostage et du compost.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles et les communes qui ont contribué au succès de cet événement. Bravo également aux habitants pour leur participation active et enthousiaste.

**Ensemble, continuons à nous engager pour un avenir plus vert et solidaire.**

## PRÉVENTION DES DÉCHETS

**Faites un geste pour votre bébé, pour l'environnement et pour votre budget : essayer les couches lavables !**

Chaque habitant du territoire du SMIDOM génère en moyenne **23 kg de "textiles sanitaires"** par an. Ces déchets incluent les couches pour bébé, les serviettes hygiéniques et les protections pour adultes.

### Comment réduire cette quantité de déchets ?

Le SMIDOM a décidé de lancer une expérimentation innovante : accompagner les familles dans la transition vers les couches lavables pour bébé.

Saviez-vous qu'un enfant produit environ **1 tonne de déchets en couches jetables** entre la naissance et l'apprentissage de la propreté ? En adoptant les couches lavables, vous faite le choix de :

- réduire votre production de déchets,
- économiser de l'eau (la fabrication d'une tonne de cellulose nécessite environ 55 000 litres d'eau),
- réduire vos dépenses (le budget consacré aux couches jetables varie de 1 300 € à 2 500 €),
- prendre soin de bébé : pas de produits chimiques ni de perturbateurs endocriniens.

Pour vous accompagner dans cette transition, le SMIDOM organise son premier atelier consacré aux couches lavables.



Source : SMIDOM Veyle Saône

## DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOTRE SAPIN

Vous pourrez déposer vos sapins sur le parking de la mairie dans l'enclos prévu à cet effet début janvier 2026. La commune en partenariat avec le SMIDOM organisera une opération de broyage des sapins pour les transformer en matière réutilisable avant d'aller enrichir les terrains communaux.

**Attention, vos sapins, rien que vos sapins !**

**Sans sac, sans décoration, sans flocage, ni peinture.**



## DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans le cadre de la **Fête du Sol Vivant**, qui se tiendra du 11 au 26 octobre 2025, nous vous proposons une distribution gratuite de compost

**le jeudi 23 octobre 2025** sous la halle.



## PIÈGES À FRELONS



**" Suite au piégeage effectué sur la commune de Messimy-sur-Saône de mars à mai 2025, la prise a été de 66 frelons asiatiques et 54 frelons européens. "**

# BÂTIMENTS COMMUNAUX

## VAL DE SAÔNE RÉNOV +

Dans le cadre du service Val de Saône Rénov' + animé par l'ALEC AIN, 4 communes ont accueilli une permanence au premier semestre 2025 avec chacune un très bon taux d'inscription.

**Vous pourrez rencontrer le conseiller du service Val de Saône Rénov' + lors de la permanence en mairie :**

**samedi 11 octobre 2025 de 8h30 à 11h30**

**Inscription obligatoire auprès de la mairie**

04 74 67 80 77

ou

mairie.messimysursaone@orange.fr

## TRAVAUX ÉCOLE

Rénovation de l'étanchéité du toit de l'école : pose d'une nouvelle membrane et isolation en laine de roche.



## TRAVAUX MAIRIE

Dépose des radiateurs pour repeindre le mur du bureau de la mairie.







**AVEC VAL DE SAÔNE RÉNOV' +  
RÉNOVEZ, VOUS  
ÊTES AIDÉS !**

**Votre service public vous accompagne  
dans la rénovation énergétique  
de votre logement**







Bénéficiez de conseils gratuits et indépendants par téléphone ou lors d'un rendez-vous d'une heure avec notre conseiller spécialisé

Si votre projet est suffisamment avancé, vous pouvez solliciter gratuitement un accompagnement personnalisé et objectif.

Il comprend une visite de votre bien, un diagnostic et 3 scénarii de travaux indiquant les gains énergétiques, environnementaux et économiques, ainsi qu'un premier chiffrage des investissements et des aides financières possibles.

-  **Isolation**
-  **Menuiseries**
-  **Énergies renouvelables**
-  **Ventilation Chauffage**

Scannez-moi pour + d'infos



**CONTACTEZ VAL DE SAÔNE RÉNOV' +**

☎ 04 74 45 12 40 ✉ valdesaonerenov@alec-ain.fr

Avec le soutien de





# INAUGURATION DE L'ÉCOLE



## EMMÉNAGEMENT

Après une année de travaux, l'extension des locaux et la rénovation thermique du bâtiment existant de l'école sont terminés et c'est dans la bonne humeur que des élus, le personnel communal, le corps enseignant et des habitants de Messimy-sur-Saône ont formé une belle équipe pour emménager quatre classes, la cantine, la classe périscolaire de l'école et redonner à la salle du conseil de la mairie ses couleurs, toute la journée du jeudi 10 juillet 2025.



Une partie d'entre eux se sont retrouvés pour partager un repas bien mérité.

## UN GRAND MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS



Grâce à eux, les enfants ont découvert à la rentrée leurs nouvelles classes avec enthousiasme, un nouvel espace lumineux et moderne qui offre des conditions d'enseignement idéales.



## INAUGURATION

"C'est avec un grand plaisir que toute l'équipe municipale vous accueillera le samedi 4 octobre à partir de 11 heures pour l'inauguration de l'école."



# VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

## ANIME TON VILLAGE



### NOUVEAU À MESSIMY-SUR-SAÔNE

Vous avez certainement reçu dans votre boîte aux lettres une invitation pour venir exprimer vos attentes et vos besoins en tant qu'habitant de Messimy-sur-Saône ?

Vous vous êtes demandé pourquoi ?

C'est parce qu'un petit groupe d'habitants de Messimy-sur-Saône s'est rencontré en début d'année 2025 pour échanger et faire le constat suivant :

- peu d'offres culturelles et artistiques
- peu d'activités de loisirs pour les enfants

### Une consultation pour construire notre projet de création

Nous avons souhaité recueillir les attentes, les besoins des habitants pour construire un projet associatif et échanger. Vous avez tous été conviés en tant qu'habitant de Messimy-sur-Saône à une consultation le 24 avril 2025.

Pour enrichir cette consultation, nous avons aussi créé un questionnaire en ligne sur notre page Facebook toujours actif (oui, vous pouvez encore participer).



### Les principes fondateurs

**Notre intention : encourager le vivre mieux et le vivre ensemble.**

Comment :

- en contribuant à l'animation de la vie sociale du village en proposant des actions sociales, éducatives et culturelles ;
- en favorisant les initiatives locales et la participation de tous ;
- en coorganisant des événements avec les associations du village, pour l'école, pour des soirées concert, théâtre d'impro, conteurs, ...

### Création de l'association

Le jeudi 19 juin s'est tenue l'assemblée générale constitutive. L'association "Anime ton village" a été déclarée en préfecture.

### Rentrée de septembre 2025

- Des ateliers arts plastiques enfants, ados, adultes. Cours proposés **les mercredis matins et jeudis soir**.
- De l'éveil musical pour les plus petits (4-6 ans). Cours proposés **les mercredis matins**.
- De la danse pour enfants de primaire. Cours proposés **les mercredis matins**.
- Une section photo avec des sorties et des ateliers encadrés par un professionnel.
- Du yoga du rire.

### Autres perspectives

Une offre d'activités sous forme de stages pour ceux qui ne peuvent pas s'engager dans une activité régulière ?

Des petits rendez-vous culturels ?

Des rencontres-débats sur des sujets qui nous concernent ?

Pour favoriser les initiatives locales et la participation de tous, nous devons être une équipe plus représentative des habitants de Messimy-sur-Saône.

Rejoignez-nous

[animetonvillage.messimy@gmail.com](mailto:animetonvillage.messimy@gmail.com)

## KS PASSION AUTO



L'association KS Passion auto organise son loto annuel le **8 novembre 2025**, à la salle polyvalente de Messimy-sur-Saône.

De beaux lots sont à gagner : robot aspirateur laveur, électroménagers, bons d'achats, vol en parapente, entrées dans des parcs d'attractions, une semaine de vacances en camping ! Et pleins d'autres lots ....

Comme l'année dernière, **les portes seront ouvertes dès 18h, début des parties à 20h** et la réservation pourra se faire par [helloasso](https://helloasso.com).

On vous attend nombreux...

Rendez-vous le 8 Novembre 2025 !



## CLASSES 1 & 6



### SOIRÉE THÉÂTRE

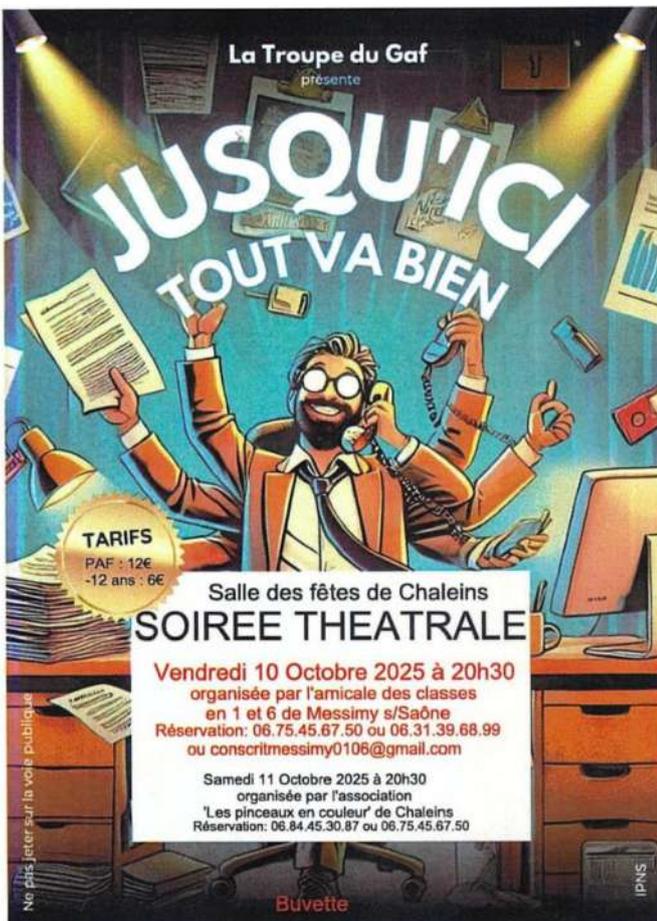
Le 10 octobre 2025, préparez vos zygomatiques : la salle des fêtes de Chaleins se transforme en scène de comédie pour accueillir la pièce "Jusqu'ici tout va bien", organisée par la classe en 1 et 6 de Messimy-sur-Saône.

Une soirée placée sous le signe du rire, des quiproquos. Une comédie familiale percutante imprégnée de fantaisie, d'humour et de tendresse.

Venez voir nos comédiens locaux donner de leur personne (parfois littéralement) pour votre plus grand plaisir.

Bonne humeur obligatoire, et si vous riez trop fort, tant mieux : jusqu'ici, ça nous va très bien !

Pour vous inscrire, rien de plus simple :  
06 84 45 30 87 ou 06 75 45 67 50  
ou QR code ci-dessous



## MARCHE

**Prenez vos chaussures, vos sourires et vos gourdes !**

Le dimanche 26 octobre 2025, les conscrits des classes 1 et 6 de Messimy-sur-Saône vous invitent à une grande randonnée familiale dans les paysages automnaux de notre belle campagne.

Les parcours, accessibles à tous, petits et grands, vous emmèneront à travers les sentiers du Val de Saône, prairies dorées et points de vue insoupçonnés sur la Saône. Une belle occasion de respirer, de papoter et de profiter des couleurs chatoyantes de la saison, le tout dans une ambiance conviviale.

Les plus gourmands pourront se régaler à l'arrivée autour d'une gaufre offerte.

Des ravitaillements sont prévus sur les parcours les plus longs.

C'est une journée simple, joyeuse et pleine de partages que vous proposent les conscrits 1 et 6, fiers de perpétuer l'esprit de camaraderie... tout en vous faisant marcher !

Départ devant la salle des fêtes de Messimy-sur-Saône. Inscriptions sur place ou sur [helloasso](https://helloasso.com) avec le QR code ci-dessous.



## CLASSES 2 & 7



### BROCANTE

Comme chaque année notre classe organise sa brocante. Elle aura lieu le **28 septembre 2025**.

Pensez à vous inscrire et réserver votre place au plus tôt si vous voulez être au cœur du village (cf. bulletin d'inscription en 4ème de couverture).

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de la Classe 2 & 7 s'est déroulée cette année sous la halle suivi d'un repas froid dans la bonne humeur.

Pour exposer ou pour rejoindre l'association, écrivez-nous à l'adresse :

[classe2et7messimy@gmail.com](mailto:classe2et7messimy@gmail.com)



## LES AMIS DE LA MÂTRE



Une nouvelle fois, nous avons pu organiser notre fête de la pêche qui a eu lieu le samedi 28 juin 2025.

Le soleil était au rendez-vous ainsi que les participants.

Comme évoqué la saison dernière, pas moins de 37 enfants et 30 adultes sont venus pêcher.

Nous avons servi environ 130 repas à l'ombre des arbres au bord de la rivière.

Un grand merci à tous les intervenants :

- GFA du VERNE,
- Monsieur Jean-Philippe BEROU

ainsi que toute l'équipe de l'association qui a participé au bon déroulement de notre fête.

À l'année prochaine !



## FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT



Le numéro d'été du bulletin municipal de la commune de Messimy-sur-Saône nous ouvre traditionnellement ses colonnes, une bonne occasion de présenter la nouvelle saison.

Après une saison sportive en demi-teinte, l'équipe dirigeante s'est remise à la tâche pour bâtir un programme structuré et compétent pour accueillir et former dans les meilleures conditions l'ensemble des licenciés.

Au niveau de la section seniors qui a vu deux équipes (équipe une et équipe réserve) se maintenir dans leur championnat respectif, c'est Thierry NUGUET épaulé par Lionel TOURON, Patrick DANON et Victorien BRAILLON qui auront la responsabilité de cette catégorie. La reprise des entraînements a été fixée courant juillet.

Nous espérons que la future saison soit moins éprouvante que celle que nous venons de vivre et qu'elle puisse nous permettre d'obtenir des résultats sportifs corrects.

Au niveau des sections jeunes, l'intersaison a été quelque peu mouvementée. En effet notre entente jeunes avec le club voisin de TROIS RIVIÈRES (Montmerle-sur-Saône) a été dénoncée de manière unilatérale par l'équipe dirigeante de ce club.

Nous avons pris acte de cette décision incompréhensible et il a fallu à notre équipe dirigeante repartir de zéro.

À notre grand étonnement et avec beaucoup de satisfaction, nous pourrions présenter des équipes dans toutes les catégories. De plus nous avons pu rebâtir une équipe d'encadrement structurée et étoffée !

À l'issue de notre assemblée générale qui s'est déroulée le 13 juin 2025, une nouvelle équipe dirigeante s'est mise en place intégrant de jeunes licenciés seniors qui vont apporter, sans doute, du dynamisme et des idées nouvelles.

Nous espérons lors de cette prochaine saison, relancer de manière plus dynamique nos manifestations : tournois jeunes, ventes à emporter, repas dansant.

**Dernier point et non des moindres, cette saison nous ne pourrions pas utiliser le terrain de Messimy-sur-Saône.**

La municipalité a pris la décision de rénover la surface de jeu, en espérant que l'investissement consenti, soit pleinement rentabilisé et que les conditions météo ne viennent pas perturber cette rénovation. Ce projet obligera le club à jongler avec deux surfaces de jeu : Chaleins et Fareins.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle rentrée en espérant vous rencontrer prochainement sur les stades.

## CLUB DE L'AMITIÉ



D'abord nous remercions la municipalité d'avoir mis à notre disposition la petite salle de réunion du presbytère pendant les travaux de l'école.

Si tout se passe dans les temps, nous récupérerons la tisanerie à la rentrée. À suivre...

Cette année, nous avons accueilli 3 nouvelles recrues de choix pour compléter nos équipes de coinche.

Le tarot a toujours son petit succès.

Notre goûter de milieu d'après-midi permet à chaque convive de fêter son anniversaire en nous régaland et de prendre des nouvelles de toutes et tous et ainsi que ceux qui ne peuvent plus participer pour de multiples raisons...

Nous avons terminé la saison par notre traditionnel repas au restaurant.

Cette année, nous avons innové en allant au restaurant Brigitte à l'entrée de Belleville.

Quelques conjoints nous ont accompagnés avec grand plaisir.

**La reprise a eu lieu :**

**le jeudi 4 septembre 2025 à 14h00**

Nous vous encourageons à nous rejoindre dans la bonne humeur et l'amitié, retraités ou actifs disponibles, tous les jeudis après midi.



## AIN ZEN SHIATSU



**Ain Zen Shiatsu à Messimy-sur-Saône : une saison 2025-2026 sous le signe du bien-être !**

L'association **Ain Zen Shiatsu**, implantée à Messimy-sur-Saône, revient pour une nouvelle saison riche en activités autour du bien-être, de l'énergie vitale et de la reconnexion à soi. Que vous soyez adepte de pratiques douces, en quête de sérénité ou simplement curieux de découvrir de nouvelles approches du mieux-être, l'association vous propose plusieurs rendez-vous réguliers et événements à ne pas manquer.

### **COURS COLLECTIFS DE DO IN – SALLE POLYVALENTE**

Tout au long de l'année, des cours collectifs de **DO IN**, une pratique japonaise d'automassages, d'étirements et de respirations, sont proposés à la **salle polyvalente du village**. Ces séances hebdomadaires sont accessibles à tous, sans prérequis, et permettent de renforcer l'énergie, d'assouplir le corps et de calmer l'esprit.

**Rendez-vous les mardis et jeudis à 18h30 !**

### **MATINÉES ZEN ET STAGES THÉMATIQUES**

L'association organise également des **matinées zen**, moments privilégiés pour ralentir, respirer et se recentrer. Elles sont ponctuées au fil de l'année par des **stages thématiques**, comme :

- des **après-midis parents-enfants**, pour partager un moment de complicité autour du jeu, du mouvement et de la relaxation ;
- des **stages de reconnexion à soi**, pour se recentrer et écouter ses besoins profonds dans un cadre bienveillant. Vous découvrirez alors les bienfaits des voyages au tambour, des méditations guidées.

### **SÉANCES DE SHIATSU DANS LA ROULOTTE**

Dans un cadre insolite et chaleureux, vous pouvez également bénéficier de **séances individuelles de shiatsu** dans une **roulotte aménagée** à Messimy-sur-Saône. Le shiatsu, art traditionnel japonais, agit par pressions sur les méridiens pour rééquilibrer l'énergie du corps, apaiser les tensions et accompagner de nombreux déséquilibres physiques et émotionnels.

### **REJOIGNEZ L'ASSOCIATION AIN ZEN SHIATSU !**

Que ce soit pour un cours ponctuel, un stage ou un accompagnement plus régulier, les activités sont ouvertes à tous les âges et à tous les niveaux. Venez découvrir des outils simples et profonds pour prendre soin de vous dans une ambiance conviviale et respectueuse.

### **Inscriptions & infos pratiques :**

[ainzenshiatsu@gmail.com](mailto:ainzenshiatsu@gmail.com)

Tél : 06 29 85 60 34

Réservez vos rendez-vous de shiatsu sur [Résalib](#)

Adhérez à l'asso, inscrivez-vous au DO IN, aux stages et matinées zen sur [HelloAsso](#)

Pour nous suivre, c'est par ici : [Ain Zen Shiatsu | Facebook](#) et [Instagram@ainzenshiatsu](#)

## BIBLIOTHÈQUE



Nous avons terminé l'année scolaire avec un beau travail d'expression et de sensibilisation à la poésie avec les scolaires qui a permis aux enfants de réaliser que la poésie fait partie de notre quotidien et qu'elle est accessible à tous.

Nous avons dû annuler l'atelier créatif fin juin en raison de la forte chaleur qui régnait à la bibliothèque.

Nous sommes désolées de n'avoir pu prévenir directement nos adhérents, notre messagerie était en panne.

L'exposition consacrée au travail des assistantes maternelles s'est conclue par une proposition d'animation le 27 juin.

Plusieurs professionnelles du secteur accompagnées de nombreux petits sont venus écouter des histoires proposées sur des supports divers.

Un bon moment d'échanges, de rires et de chants.

À la rentrée nous reprendrons ces animations mensuelles pour les plus petits en partenariat avec le RAM (Relai des Assistantes Maternelles de la communauté de communes) et avec la MAM de Messimy-sur-Saône.

À l'automne également un projet d'envergure réunissant de nombreux partenaires et initié par Elisabeth Ventura, responsable du RAM, va se mettre en place sur le thème fille ou garçon, un même chemin.

Des animations, des présentations de spectacles, des lectures, des conférences seront proposées sur le pôle nord et le pôle sud de la COMCOM. En tant que bibliothèque, nous serons partie prenante de ce projet.

Le programme détaillé sera bien sûr communiqué en temps voulu.

### Un petit mot sur le portage de livres à domicile :

**C'est un service de la bibliothèque qui s'adresse à toute personne empêchée de se déplacer, momentanément ou à moyen ou long terme.**

C'est simple, nous venons sur rendez-vous à votre domicile avec un choix de livres, selon vos goûts et nous les récupérons au rendez-vous suivant avec d'autres propositions.

La formule est souple et les délais de lecture sont très "extensibles" !

Pensez-y en cas de besoin et faites passer l'information si vous connaissez des personnes que cela peut concerner.

Bonne rentrée à tous de la part de toute l'équipe.

**" N'oubliez pas de réserver dores et déjà la date du 6 décembre 2025 pour les 20 ans de la bibliothèque ! Nous vous en dirons davantage lors des prochaines publications."**



## ACOMESS



**Au nom de l'association des commerçants de Messimy-sur-Saône (ACOMESS), je tiens à remercier toutes les personnes présentes lors de la 3ème édition de la fête de la musique.**

Quel plaisir de voir toutes ces personnes, toutes générations confondues, réunies au centre du village pour discuter, échanger, rire, trinquer, manger, chanter, danser.... c'est la meilleure de nos récompenses !

Je voulais remercier également la mairie de Messimy-sur-Saône pour son soutien et l'aide apportée (notamment le prêt des tables et bancs de la municipalité).

Enfin, un énorme merci à tous les bénévoles présents.

Des heures d'organisation, des heures de réunion, des heures de préparation, de service, de mise en place du matériel, et le plus difficile, le rangement à la fin.

Cette édition a encore une fois prouvé que l'on pouvait s'amuser tous ensemble, en oubliant pour quelques instants le climat anxiogène dans lequel on vit !

Encore MERCI et à l'année prochaine pour une édition encore plus folle !

*MÉCHAIN Grégory - Président*



# CÔTÉ PRATIQUE

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

CROST Gina ▶ 10 juin  
 OVISTE Jade ▶ 21 août

### MARIAGES :

SANCHIS Benoit et ROLLAND Michelle ▶ 6 juin  
 DELTINGER Teddy et SEIGLER Sandra ▶ 19 juillet  
 SEBBAHI Mohamed et PIRET Elodie ▶ 23 août  
 PIJARD Hugo et MARILLER Sandra ▶ 13 sept.

## GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

## HAUTEUR D'EAU

Données transmises par Roger Grange en 2025

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
44,5 mm	111,9 mm	69,1 mm	49,3 mm

## ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ **UN LUNDI SUR DEUX** semaines paires  
 Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

## DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

## ENGINS BRUYANTS

### Autorisés :

Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h  
 Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

**Dimanche : Interdit**

**Tapages nocturnes** silence à partir de 22h00

## BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre et les pollutions. Possibilité de déposer des déchets verts à Bains gratuitement.

## STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompes, bennes à ordures ménagères...

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

## LE MARCHÉ

Les **JEUDIS** de 15h à 19h, sous la halle.

Interdiction de stationner sur l'emplacement du marché.

## AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 74 67 87 75

## ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

## EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

Ensemble, vers une société zéro déchet !

### LES DIX COMMANDEMENTS DE ZÉRO DÉCHET LYON

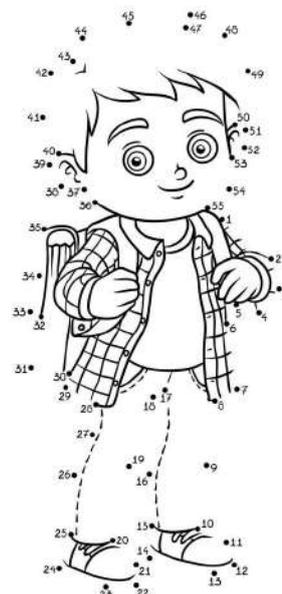
1. CE DONT TU N'AS PAS BESOIN TU REFUSERAS (prospectus, sacs plastiques, produits publicitaires, suremballages...)
2. LES PRODUITS JETABLES TU BANNIRAS (papiers essuie-tout, mouchoirs en papier, sacs plastiques...)
3. EN VRAC TES COURSES TU FERAS (en ramenant tes bocaux, boîtes plastiques...)
4. UNE SECONDE VIE AUX OBJETS TU DONNERAS (sites de petites annonces, vide-greniers et bric-à-brac)
5. UN « STOP PUB » SUR TA BOÎTE AUX LETTRES TU COLLERAS
6. TOI-MÊME TES COSMÉTIQUES ET PRODUITS D'ENTRETIEN TU FABRIQUERAS
7. TES DÉCHETS RECYCLABLES TU TRIERAS
8. TOI-MÊME TES REPAS TU CUISINERAS
9. TES DÉCHETS ORGANIQUES TU COMPOSTERAS
10. SUR TOI TON SAC RÉUTILISABLE TOUJOURS TU AURAS

## DIVERTISSEMENT POUR LES ENFANTS

### BONNE RENTRÉE



Colorie



Relie les points et colorie



# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 23 MAI 2025

**Présents** : V. Gelas - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel - M. Chaube - R. Vagnat

**Excusées** : F. Imbert - L. Wyncarczyk (pouvoir à JM. Gimaret) - S. Tricaud

**Absente** : M. Sarr

**Secrétaire de séance** : JM. Gimaret

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur un immeuble bâti sis 12 chemin du Sablon et un immeuble non-bâti sis 12 chemin du Sablon ;
  - le choix de la société BERGER LEVRAULT pour la fourniture de deux ordinateurs HP Pro 400 pour le secrétariat de mairie avec un montant de 1 363 € HT (1 635,60 € TTC) ;
  - le choix de l'entreprise MAYOUD de Dommartin (Rhône) pour la fourniture d'une débroussailleuse thermique STHIL et d'une batterie AP600S pour un montant total de 1 590 € HT (1 908 € TTC) ;
  - le choix de la SASU Fabrice BERTHIAUD - Charpente Couverture Zinguerie - de Fareins (Ain) pour les travaux de réfection totale de la toiture du bâtiment sis dans la cour du commerce épicerie / bar / restaurant le Pit Stop pour un montant de 8 194,50 € HT (9 833,40 € TTC) ;
  - le choix de l'EURL Natural Landscape de Messimy-sur-Saône (Ain) pour les travaux de mise en séparatif des réseaux internes du commerce bar tabac Le Détour avec un montant de 2 710 € HT (3 252 € TTC).
- **CRÉE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, un emploi de surveillance au restaurant scolaire, à temps non complet de 07 heures 19 par semaine, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de catégorie C.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les temps de travail de deux postes d'ATSEM et de les porter respectivement à 29 heures 53 et 17 heures 57,
  - de fixer la liste des emplois comme suit :
    - \* Emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif de 1 607 heures :
      - un emploi de secrétaire général de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux
      - un emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
    - \* Emploi permanent à temps non complet (avec un temps de travail annualisé calculé sur la base de 1 607 heures) :
      - deux emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :
        - . agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, pour 17 heures 30 par semaine
        - . agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de la communication, pour 17 heures 30 par semaine

→ trois emplois d'ATSEM ouverts au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 29 heures 53. Et pour 17 heures 57 par semaine

→ cinq emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :

- . agent polyvalent périscolaire pour 28 heures 34 par semaine
- . agent polyvalent du service technique pour 24 heures par semaine
- . agent polyvalent entretien de bâtiments pour 13 heures 20 par semaine
- . agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine
- . agent polyvalent de surveillance au restaurant scolaire pour 07 heures 19 par semaine

- **DÉCIDE**, après vote à main levée, à l'unanimité,
  - de présenter au titre du pacte de territoire, pour l'année 2026, du Département de l'Ain – Equipements de proximité, la 2<sup>ème</sup> tranche de l'avant-projet d'aménagement et de revitalisation du cœur de village, portant sur le secteur 2 – école et mairie avec l'entrée sur le cœur de village,
  - de solliciter l'attribution d'une aide du Département de l'Ain, aussi élevée que possible, pour cette 2<sup>ème</sup> tranche d'un montant de 305 732 € HT,
  - de préciser que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget de la commune.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
  - d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,
  - de désigner Monsieur Vincent GELAS comme représentant de la commune au sein de la Commission d'Etude des Offres,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous les autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire de la commune de Messimy-sur-Saône,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux Affaires scolaires du 08 avril 2025 ; à l'urbanisme des 07 avril, 24 avril et 05 mai 2025 ; au Personnel communal des 10 et 17 avril 2025 ; aux rencontres avec les Parents délégués le 06 mai 2025 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 23 avril 2025 et aux Bâtiments communaux du 15 avril 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 16 JUIN 2025

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wyncarczyk - S. Tricaud - M. Chaube - R. Vagnat

**Excusée** : B. Monel

**Absente** : M. Sarr

**Secrétaire de séance** : S. Tricaud

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur un immeuble bâti sis 32 allée des Coquelicots,
  - le choix de l'entreprise MATHIEU AMENAGEMENT de Messimy-sur-Saône (Ain) pour la fourniture et pose de stores à la Bibliothèque avec un montant de 1 900 € (2 280 € TTC),
  - le choix de l'entreprise EUROFEU Services – agence de Lyon à Saint-Priest (Rhône) pour la fourniture et l'installation des plans d'intervention et d'évacuation à l'école à la suite des travaux, avec un montant de 1 248,10 € HT (1 497,72 € TTC),
  - le choix de la SAS RISK CONTROL – Agence Rhône-Alpes à Lyon en vue de la mission complémentaire d'attestation thermique pour la RE 2020 dans le cadre des travaux d'extension et rénovation de l'école, avec un montant de 900 € HT (1 080 € TTC),
  - au titre de la fongibilité des crédits autorisant, dans le cadre du budget 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7,50% des dépenses réelles de chaque section, il a décidé :
    - . le mouvement suivant sur la section d'investissement du budget de la commune :
      - \* chapitre 041 – Opération patrimoniale – article 231 (dépenses) + 450 €
      - \* chapitre 041 – Opération patrimoniale – article 238 (recettes) + 450 €
- **DÉCIDE** : après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de suivre l'orientation de la commission Affaires scolaires et de porter le prix du tarif du repas enfant à 5 € pour l'année scolaire 2025 / 2026,
  - de laisser le tarif dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé à 50% du montant du prix du repas,
  - de maintenir le tarif du repas adulte sur le montant forfaitaire de l'URSSAF correspondant à l'avantage « nourriture » (soit 5,45 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025).
- **AUTORISE** : après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire à, signer le marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire à intervenir.
- **DÉCIDE** : après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de valider le choix de la SAS DAZY de Replonges pour la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse existante de l'école, avec un montant de 16 700 € HT (20 040 € TTC),
  - de préciser que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'opération n° 202204 « Extension net rénovation thermique école » - article 231, du budget 2025,
  - de dire que ces travaux seront inscrits à l'état d'actif de la commune sous le numéro Ecoletoitureterrasse (compte d'intégration n° 2131).
- **DÉCIDE** : après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de valider le choix de la société LDLC.PRO de Limonest pour la fourniture des équipements dans le cadre du parc informatique de l'école, avec un montant de 17 136,21 € HT
  - de préciser que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'opération n° 100 « Acquisitions de matériels » - article 2183 et 2184 du budget 2025,
  - de préciser que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'opération n° 100 « Acquisitions de matériels » - article 2183 et 2184 du budget 2025,
  - de dire que ces acquisitions seront inscrites à l'état de l'actif de la commune sous les numéros :
    - . Mat202506 pour les 12 ordinateurs portables
    - . Mat202507 pour la valise de transport
    - . Mat202508 pour les six vidéoprojecteurs courte focale

- . Mat202509 pour le tableau blanc triptyque
- . Mat202510 pour les six ordinateurs portables avec le pack office.

- **DÉCIDE** : après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'approuver la convention entre ENEDIS et la commune de Messimy-sur-Saône relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **ENTEND** le point sur les travaux de l'école.
- **DÉCIDE** : après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - de fixer à 36 le nombre de sièges au conseil communautaire de la communauté de communes Val de Saône

Communes	Population Municipale (par ordre décroissant)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montmerle-sur-Saône	3 798	6
Saint-Didier-sur-Chalaronne	2 969	5
Thoissey	1 644	2
Saint-Eltienne-sur-Chalaronne	1 625	2
Francheleins	1 593	2
Guéreins	1 503	2
Chaleins	1 436	2
Messimy-sur-Saône	1 312	2
Montceaux	1 202	2
Mogneneins	824	2
Illiat	696	2
Garmerans	685	2
Genouilleux	675	2
Peyzieux-sur-Saône	656	2
Lurcy	404	1
<b>TOTAUX</b>	<b>21 022</b>	<b>36</b>

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ,
- **CONFIRME** l'avis défavorable émis par la municipalité dans le cadre de la consultation relative à la proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 19 mai et 02 juin 2025 ; à l'Economie locale du 03 juin 2025 et aux Affaires scolaires des 10 et 12 juin 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

## SÉANCE DU 25 JUILLET 2025

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Béguet - C. Feltrin - B. Sainclair - L. Wynczyk - B. monel - M. Chaube - R. Vagnat

**Excusés** : B. Doucet-Bon (pouvoir à C. Feltrin) - F. Serrurier (pouvoir à V. Gelas) - S. Tricaud (pouvoir à N. Feltrin)

**Absente** : M. Sarr

**Secrétaire de séance** : B. Sainclair

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - Le choix de la Société MANUTAN Collectivités pour la fourniture d'un tableau triptyque vert / blanc émaillé de 120x200 pour une nouvelle classe de l'école, avec un montant de 680,26 € HT (916,31 € TTC)
  - la location du logement T3 sis 19 allée du Presbytère à Madame DUGELAY FAURITE Amélie, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, avec un loyer mensuel de 599 €.
- **PREND CONNAISSANCE** du point sur le budget 2025.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de dénommer l'école de Messimy-sur-Saône : Ecole Thierry MICHAL,
  - de dire que la présente dénomination sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

- d'apposer une signalisation sur le bâtiment pour refléter cette nouvelle dénomination et de modifier, en conséquence, les documents administratifs et pédagogiques,
- de notifier la dénomination à l'Inspection académique.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire portant sur l'insertion d'un nouvel article 3bis – Omission d'inscription.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'instaurer un tarif spécial dans le cadre des oublis d'inscription par les parents et de la présence au restaurant scolaire de l'enfant,
  - de fixer le montant de ce tarif spécial à 10 € pour l'année scolaire 2025 / 2026.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de remise en état du logement T4 181 rue du Bourg :
    - . Peinture – EURL Dimitri SANDRIN :  
12 905,00 € HT (15 486 € TTC)
    - . Electricité – JM'ELEC SARL :  
1 275,00 € HT (1 530 € TTC)
    - . Plomberie – EURL Franck NICOLE :  
2 368,69 € HT (2 842,43 € TTC)
    - . Menuiserie – Roger VERCHERE SARL :  
13 461,00 € HT (16 153,20 € TTC)
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,
  - de dire que les dépenses seront prélevées sur l'article 615228 « Entretien et réparation sur autres bâtiments » du budget 2025.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - de confirmer le lancement de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications « Rue du Bourg »,
  - d'approuver l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain,
  - d'approuver le plan de financement au niveau de l'avant-projet détaillé du projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications « Rue du Bourg » :
    - . pour la partie électricité rurale : montant des travaux inscrits au programme de 383 800 € TTC, avec une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 38 380 €,
    - . pour la partie génie civil Télécom : montant des travaux de 55 800 € TTC, avec une participation de la commune de 33 201 €,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les plans de financement et tout autre document lié au projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications « Rue du Bourg »,
- de préciser que les sommes restantes à la charge de la commune seront prélevées :
  - . sur les crédits inscrits à l'opération n° 202302 « Aménagement et revitalisation du cœur de village » - article 20415 pour l'électricité rurale,
  - . sur les crédits inscrits à l'article 65568 « Autres contributions obligatoires » pour le génie civil Télécom du budget 2025 et ultérieur.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'accepter la subvention de 15 000 € maximum accordée dans le cadre du fonds de concours d'investissement destiné à soutenir les projets de toutes les communes membres mis en place par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, pour les travaux d'investissements 2025 (remplacement ordinateurs à la Mairie, renouvellement du parc informatique à l'école, rénovation totale de la toiture des toilettes et de la chambre froide du commerce Epicerie/Bar/Restaurant et la mise en place d'un cheminement piétonnier le long du chemin des Sources).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - d'adopter la révision libre de l'attribution de compensation et de la fixer à partir de 2025 au montant de 119 958 € qui sera à réclamer à la Communauté de Communes Val de Saône Centre,
  - d'autoriser le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
  - de dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et à l'accomplissement des formalités de publicité requises.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- **ACTE** le compte-rendu du Conseil d'école du 18 juin 2024.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 16 et 30 juin 2025 ; aux Affaires scolaires des 1<sup>er</sup> et 03 juillet 2025 ; à la rencontre avec les campeurs du 05 juillet 2025 ; aux Bâtiments communaux du 11 juillet 2025 ; à la Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire du 17 juillet 2025 et à la Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire et Voirie / Réseaux du 17 juillet 2025.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

à 20 h à la salle polyvalente

*Les réunions du Conseil Municipal sont publiques*



### ORDURES MÉNAGÈRES

” COLLECTE :  
**UN LUNDI SUR DEUX semaines paires**  
 Collecte les jours fériés **sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier.**  
 Sortir votre bac la veille, **couvercle fermé.** ”



### POUR UN ÉCLAIRAGE OPTIMUM

” *Merci de faire remonter l'information à la mairie si vous constatez lors de vos promenades dans notre centre village, des lampadaires ou appliques qui ne s'allument plus.*

**Nous pourrions au plus vite, changer les ampoules.** ”

# DERNIÈRE MINUTE

## LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



Après une courte période estivale, notre chorale "Les Chanteurs du Val de Mâtre" a repris ses répétitions le **lundi 1er septembre 2025** sous la direction de notre chef de chœur professionnel Chrys GUYOT-LONAIT. Une répétition hebdomadaire a lieu **tous les lundis de 18h00 à 19h30**, à la salle polyvalente de Messimy-sur-Saône.

Les interprétations à nos concerts sont diversifiées : variété française, chant traditionnel, classique, gospel... Notre chorale recrute toujours, hommes et femmes. Notre association est très dynamique, conviviale. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux choristes. Nul besoin de connaître le solfège pour chanter.

### CONCERT 2025

Notre ensemble vocal est très actif.

**Cette année 2025, les 5 et 6 avril, notre chorale a fêté ses 20 ans à la salle des fêtes de Montceaux.**

Nous avons organisé une rencontre inter-chorale et avons invité 3 chorales à Messimy-sur-Saône.

Nous avons participé à la fête de la Musique à Fareins.

### CONCERT 2026

Notre prochain concert annuel aura lieu

**le samedi 13 juin 2026**

Le lieu vous sera précisé ultérieurement.

### VENTE DE FLEURS

Pour la **16ème année** consécutive, la chorale organise une vente de fleurs pour la Toussaint :

**une seule vente cette année**

**jeudi 30 Octobre 2025 sous la halle**

(jour du marché hebdomadaire) de 15h00 à 19h00.

Vous trouverez un grand choix de chrysanthèmes, pensées, vivaces, cyclamens, bruyères, cinéraires, choux, santolines, coupes...

### VENTE DE CHOUROUTE

Pour la 3ème année consécutive, une **vente de choucroute à emporter sur réservation**, se déroulera sous la halle à Messimy-sur-Saône

**le samedi 15 novembre 2025.**

Venez nombreux ! La chorale "Les Chanteurs du Val de Mâtre" sera heureuse de vous accueillir à leurs différentes manifestations et vous en remercie par avance.

## À VOS AGENDAS :

### NOS COMMERÇANTS, SERVICES ET ARTISANS :

Vous désirez des informations sur les commerçants :

<https://www.messimysursaone.fr/commerces/>

sur les services et artisanats :

<https://www.messimysursaone.fr/services-et-artisanat/>

### SE RESTAURER :

Pour vous restaurer sur la commune :

<https://www.messimysursaone.fr/restauration/>

### SE LOGER :

Vous avez besoin de faire une étape :

<https://www.messimysursaone.fr/hebergements/>

**NOTRE MARCHÉ** : tous les jeudis de 15h à 19h

Pour en savoir plus sur nos exposants :

<https://www.messimysursaone.fr/le-marche-de-messimy-sur-saone/>

**Merci de ne pas stationner sur l'emplacement du marché**

### NOS ASSOCIATIONS :

- **Brocante**, classes 2 & 7, dimanche 28 septembre
- **Octobre rose**, jeudi 2 octobre, halle
- **Inauguration de l'école**, samedi 4 octobre à 11h.
- **Saucisson et lard au gène**, classes 0 & 5, samedi 4 octobre, halle
- **Matinal before work**, classes 3 & 8, samedi 11 octobre, halle
- **Journée de l'arbre**, Demain Messimy-sur-Saône et bibliothèque, dimanche 12 octobre, salle polyvalente

- **Bal halloween**, le Sou des écoles, vendredi 17 octobre, salle polyvalente
- **Distribution de compost**, jeudi 23 octobre, halle
- **Marche des conscrits**, classes 1 & 6, dimanche 26 octobre, salle polyvalente
- **Vente de fleurs**, les chanteurs du Val de Mâtre, jeudi 30 octobre, marché
- **Loto**, KS Passion auto, samedi 8 novembre, salle polyvalente
- **Cérémonie du 11 novembre**, à 11h au monument aux morts
- **Vente choucroute à emporter**, les chanteurs du Val de Mâtre, samedi 15 novembre, halle
- **Opération broyage d'automne**, du 17 au 21 novembre
- **Beaujolais nouveau**, classes 4 & 9, vendredi 21 novembre, salle polyvalente
- **Marché de Noël**, jeudi 4 décembre, halle
- **20 ans de la bibliothèque**, samedi 6 décembre, salle polyvalente
- **Vente d'huitres**, classes 4 & 9, dimanche 21 décembre, halle
- **Vœux du Maire**, vendredi 9 janvier 20 h, salle polyvalente
- **Dépôt sapins de Noël**, début janvier 2026, parking de la mairie

# MESSIMY S/SAONE (01) 28 SEPTEMBRE 2025 BROCANTE

ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES CLASSES 2 ET 7

**CENTRE DU VILLAGE  
ENTREE GRATUITE  
RESTAURATION ET BUVETTE**



Emplacement : 1m / 3€\* voiture 6 mètres et fourgon 8 mètres minimum par emplacement

\*Paiement à la réservation.

## **Renseignements et inscriptions :**

Par courrier : Sandrine PETITOT 505 chemin des férrières  
01480 MESSIMY SUR SAONE

Par téléphone au 06 74 10 02 64 ou au 06 88 23 99 56

Par mail : classe2et7messimy@gmail.com

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Téléphone:.....

Email:.....

Type de véhicule:

Voiture

Avec remorque

Fourgonnette

Je réserve..... mètres de long à 3€ le mètre soit .....€

Ordre du chèque : AMICALE DES CONSCRITS 2 ET 7  
+ copie de la carte d'identité (OBLIGATOIRE)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE